

Organisation des vacances d'été 2020 dans le cadre de la crise sanitaire (Covid 19)

Rédigée par D. Karvouniaris

Validée par Delfosse Philippe

Date : 8 juin 2020

A. Introduction

En date du 22 mai 2020, le CNS (Conceil National de Sécurité) a autorisé que les activités pendant les vacances d'été 2020 (juillet et août) soient organisées, tout en veillant à la sécurité des enfants accueillis que des encadrant.e.s .

Le CEMôme asbl a par conséquent ouvert les inscriptions pour les activités ci-dessous :

- Plaines de vacances ;
- Stages spécifiques et projet Minimômes ;
- Mini- camps (résidentiel).

Le présent document répertorie donc les diverses mesures qui seront prises pour accueillir enfants, parents et encadrant.e.s en toute sécurité.

B. Mesures générales préventives

Apparition de symptômes

Pour rappel, si une personne présente :

- Un des symptômes suivants : fièvre, toux, difficultés respiratoires, douleurs thoraciques, perte de goût ou d'odorat ou ;
- Deux des symptômes ci-après : douleurs musculaires, fatigue, rhinite, maux de gorge, maux de tête, perte d'appétit, diarrhée, confusion ou chute soudaine ;

Elle doit immédiatement être écartée et vue par un médecin.

Avant le début de la semaine d'activités

Un participant ou un.e encadrant.e ayant présenté un signe de maladie 5 jours avant le début des activités ne pourra fréquenter le lieu d'accueil.

Pendant la semaine d'activités

Si un enfant ou un membre du personnel commence à présenter des symptômes, nous veillerons à l'écartier du groupe. Un local sera dès lors consacré à l'isolement. Un membre du personnel sera dès lors chargé de s'occuper de l'enfant ou membre du personnel malade.

Chaque local d'isolement devra être équipé d'un thermomètre digital sans contact, de gants et de masques.

Le local devra être aéré pendant l'isolement d'une personne.

La personne chargée de la surveillance et la personne malade devront tous deux porter un masque, se laver les mains avant d'entrer dans le local et une fois les lieux quittés.

Enfin, le local d'isolement devra ensuite être nettoyé et désinfecté avec les produits adéquats.

Apparition de symptôme chez l'enfant

Pour l'enfant présentant des symptômes, le personnel veillera à contacter ses parents pour que quelqu'un vienne le rechercher le plus rapidement possible. En attendant l'arrivée du parent, l'enfant sera isolé dans le local prévu à cet effet.

Apparition de symptôme chez un membre du personnel

Si un collaborateur tombe malade sur son lieu de travail, son responsable veillera à le renvoyer chez lui et à contacter son médecin traitant par téléphone. Si le travailleur malade est capable de rentrer chez lui par ses propres moyens, le responsable lui rappellera de porter son masque et de se laver les mains avant de partir.

Si le collaborateur n'a pas la force de rentrer seul à son domicile, en fonction de l'état de gravité de son état, il devra soit appeler un proche qui pourrait venir le chercher, soit faire appel aux services d'assistance médicale d'urgence. Durant cette attente, le collaborateur sera isolé dans une pièce, et il lui sera demandé de se laver les mains et porter son masque.

Groupes à risque

Pour rappel, les groupes à risque sont :

- Les personnes de plus de 65 ans ;
- Les personnes diabétiques ;
- Les personnes présentant des maladies cardiaques, pulmonaires ou rénales et ;
- Les personnes dont le système immunitaire est réduit.

Si un enfant fait partie d'un groupe à risque, le parent est tenu d'en avertir l'association à l'inscription de leur enfant. Et il lui sera demandé une attestation médicale autorisant l'enfant à fréquenter le lieu d'accueil.

Pour le personnel, il sera demandé à chacun des collaborateurs de terrain de compléter une fiche médicale. Si un des membres de l'équipe encadrante est à risque, il sera tenu de fournir une attestation médicale l'autorisant à travailler cet été.

Hygiène des mains

Nous demanderons à chaque enfant de se laver les mains à l'eau et au savon :

- A leur arrivée dans le milieu d'accueil ;
- Avant et après chaque activité ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant et après chaque sieste ;
- Avant et après l'utilisation des WC ;
- Après avoir éternué, toussé et/ou s'être mouché.

Pour ce qui est du personnel encadrant, il sera demandé de se laver les mains à l'eau et au savon :

- Le matin, en arrivant sur son lieu de travail ;
- Après tout contact avec l'un des parents ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Avant tout contact avec un aliment ;
- Avant et après chaque change et/ou prise de température et/ou soin administré ;
- Avant et après avoir accompagné un enfant aux toilettes ;

- Après avoir mouché un enfant ;
- Après avoir éternué, tousser et/ou s'être mouché.

Enfin, il sera demandé à chacun des parents de se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique mis à leur disposition.

Aucune salutation impliquant un contact ne sera autorisée entre adultes : il existe de nombreuses alternatives à une poignée de main ou à un baiser.

Hygiène de la toux

- Evitez un maximum de porter vos mains à votre visage ;
- Si vous souhaitez tousser ou éternuer, nous vous demandons de le faire soit dans le pli de votre coude, soit avec un mouchoir en papier. Ce dernier est à jeter dans la poubelle immédiatement et de bien vous laver les mains après utilisation.

Distanciation sociale

Le respect des distanciations (1,50 mètres) doit être un maximum maintenu entre les encadrants. Si cela n'est pas possible et que des contacts rapprochés sont nécessaires au bon déroulement de l'activité, il faut alors privilégier que l'activité se fasse en extérieur.

Si des sorties sont planifiées (forêts, parcs, aires de jeu, etc.), les encadrant.e.s veilleront à ce que les distanciations sociales soient maintenues au maximum avec les personnes n'appartenant pas à la bulle de contact.

Port du masque

Parents

Il sera demandé aux parents de porter obligatoirement un masque à l'accueil du matin et du soir.

Personnel d'encadrement

Il est demandé au personnel encadrant de porter un masque :

- Lors des accueils des matin et soir (contact avec le parent) ;
- Lorsqu'une personne extérieure à la bulle intègre le groupe ;
- Lorsque des soins sont prodigués aux enfants ;
- Lorsqu'il doit manipuler de la nourriture ;
- Lorsqu'il prend les transports en commun.

Pendant les temps d'activités, chaque animateur.trice est libre de choisir s'il souhaite porter un masque ou non.

Nous sensibilisons toutefois à la barrière que constitue un masque dans les interactions avec les moins de 6 ans tant au niveau de la communication verbale et non verbale qu'en termes de relation sécurisante après une longue période de confinement. Par conséquent, dans un souci de bien-être pour l'enfant, nous conseillons aux animateur.trice.s de ne pas porter de masque avec les plus jeunes (moins de 6 ans).

Enfants

Les enfants de moins de 12 ans n'auront pas à porter de masque tant au sein du lieu d'accueil qu'en extérieur.

En revanche, en ce qui concerne les enfants de plus de 12 ans, il sera demandé à chaque parent de fournir une réserve de minimum 3 masques afin de faire respecter les mesures demandées par le Conseil National de Sécurité (CNS) lorsque la distanciation sociale ne peut être respectée.

Personnel d'intendance et de nettoyage

Le personnel en charge de l'entretien, considéré comme personnes extérieures à la bulle de contact, devra obligatoirement porter un masque (plaines, stages, Minimômes).

Pour le projet mini-camps (résidentiel), si le personnel d'intendance couche sur place, il est considéré comme faisant partie intégrante de la bulle et n'est par conséquent pas contraint à porter de masque.

Par contre, si l'intendant ne dort pas sur place, il sera alors considéré comme personne extérieure. Dans ce cas, il devra obligatoirement porter un masque.

Entretien des locaux

Les locaux utilisés dans le cadre des activités d'été devront être nettoyés, avec les produits prévus à cet effet, une fois par jour en dehors de la présence d'enfants.

Les locaux devront être aérés 2 à 3 fois par jour pendant 15 minutes.

La salle de repos devra quant à elle être aérée avant et après chaque temps de sieste (moins de 6 ans).

Le local prévu pour l'écartement d'un enfant ou un membre du personnel présentant des symptômes, devront être nettoyés, désinfectés et aérés après son utilisation.

Les toilettes des divers lieux d'accueil devront être nettoyées au minimum une fois par jour, et doivent à tout moment contenir du savon et du papier.

Entretien du matériel d'animation

Les groupes étant organisés par bulles de contact et les enfants fréquentant les lieux d'activités, identiques sur une même semaine, le matériel d'animation sera désinfecté tous les vendredis soirs avec les produits prévus à cet effet par le personnel de la logistique. Ainsi, tout le matériel d'animation sera prêt le lundi matin pour accueillir une nouvelle bulle.

Si toutefois, une personne extérieure intègre ponctuellement une bulle et manipule du matériel spécifique, ce dernier devra être désinfecté par l'équipe d'animation après son utilisation.

C. Mesures organisationnelles

Capacité et lieux d'accueil

Nous limitons l'accueil à maximum 50 enfants par lieu d'accueil. Par lieu d'accueil, nous entendons les espaces mis à notre disposition par la commune de Saint-Gilles. A ce jour, les espaces occupés seront :

- L'école Peter Pan ;
- L'école 4 Saisons ;
- L'école Ulenspiegel ;
- L'école JJ Michel ;
- L'école du Parvis ;
- Le CEMôme asbl ;
- Le Domaine de la Roseraie.

Chaque lieu d'accueil représente donc une bulle de contact.

Bulle de contact

Nous veillerons à ce que chaque bulle de contact reste stable sur une même semaine d'activités. Elle peut toutefois varier d'une semaine à une autre, étant donné que les inscriptions se réalisent par semaine d'activités.

Chacune des bulles de contact sera dès lors composée des enfants, des animateur.trice.s et d'un.e coordinateur.trice, et ce du lundi au vendredi d'une même semaine.

De plus, les contacts entre bulles seront limités un maximum.

Si une personne extérieure doit toutefois intégrer une bulle de contact (ex : partenaire extérieur) dans le cadre d'une activité spécifique ponctuelle (exemples : clown, contes, etc.), il lui sera demandé de respecter les distanciations sociales (minimum 1,50 mètres). Si le respect des distances est impossible, il sera dès lors demandé à l'intervenant.e de porter un masque (obligatoire).

Gestion des inscriptions

Les inscriptions aux activités de cet été ont débuté le lundi 18 mai 2020.

Il est toutefois décidé, suites aux directives de l'ONE, que les dernières inscriptions ne seront plus autorisées au-delà des lundis matins 8h30, et ce afin de garantir les bulles de contact et ainsi ne pas intégrer un nouvel enfant ou encadrant.e en milieu de semaine.

Concrètement, cela veut dire que si le CEMôme vient à annuler une inscription un mardi matin pour la semaine en cours, aucun autre enfant ne pourra bénéficier de la place qui s'est libérée.

Registre de présences et fiches médicales

Le.la coordinateur.trice devra, en chaque début de semaine, être en possession des :

1. Listings de présences enfants ;
2. Fiches médicales de chaque enfant inscrit ;
3. Listing de présences des encadrant.e.s ;
4. Fiches médicales de chaque encadrant.e et ;
5. Un registre reprenant les coordonnées des contacts extérieurs (fournisseurs, chauffeurs, partenaires, etc.).

Ces divers documents étant confidentiels, ils devront être conservés sous clé et accessibles à l'équipe de direction et de coordination à tout moment de la journée. Certaines informations pourraient toutefois être communiquées aux instances de traçage compétente.

Encadrement des enfants

Les normes d'encadrement seront respectées, telles que stipulées dans l'agrément « Centres de vacances », à savoir un.e animateur.trice pour 8 enfants.

L'équipe d'encadrement restera stable sur une semaine.

Accueil du matin et du soir

A l'entrée de chaque lieu d'accueil (idéalement en extérieur), un espace sera aménagé pour pouvoir y accueillir un nombre limité de parents. Le nombre maximum de parents sera défini par le staff opérationnel, en fonction des possibilités offertes en termes de superficie sur chaque lieu d'accueil.

Heures d'arrivée et de départ des enfants

	Matin	Soir
Plaines de vacances	7h00 à 9h00	16h30 à 18h00
Stages spécifiques	7h30 à 9h00	16h00 à 17h30
Minimômes	7h30 à 10h00	16h00 à 17h30
Mini- camps	9h00 à 11h00	15h00 à 17h00

Au matin, l'accueil des enfants sera géré par le/la coordinateur.trice et 2 animateur.trice.s.

Au soir, l'accueil des enfants sera pris en charge par le/la coordinateur.trice assisté.e par un.e animateur.trice.

Si la disposition des espaces ne permet pas aux enfants de moins de 6 ans de se déplacer seuls de manière sécurisée, ils seront accompagnés :

- Le matin, de l'entrée principale vers leur local d'activités et ;
- Le soir, de leur local d'activité vers l'entrée principale.

Quant aux enfants de plus de 6 ans, ils se rendront seuls aux endroits indiqués pendant les accueils du matin et soir.

Il sera demandé à chacun des parents de porter obligatoirement un masque pendant les accueils des matin et soir.

Communication aux parents

Mesures préventives mises en place

Les mesures prises devront être communiquées aux parents le 1^{er} jour d'activité. Un guide sera dès lors rédigé pour chacun des lieux d'accueil et distribué aux parents.

De plus, la présente note et les divers guides seront accessibles avant le début de l'été sur :

- Notre site internet (www.cemome.be) ;
- Les réseaux sociaux ;
- Par affichage, sur les divers lieux d'accueil.

Les animateur.trice.s (internes et externes) seront quant à eux/elles informé.e.s dans le courant du mois de juin, via des séances d'informations organisées au siège social.

Toutes les mesures citées ci-dessus seront affichées aux endroits stratégiques sur les divers lieux d'accueil.

Informations à transmettre aux parents concernant leur.s enfant.s

Afin de limiter un maximum le contact entre encadrant.e et parent, un cahier de communication sera mis en place pour les enfants de moins de 6 ans, tous projets confondus (plaines, stages et Minimômes). L'encadrant.e sera dès lors chargé de le compléter quotidiennement en fin de journée.

Horaires des encadrant.e.s

Afin de gérer au mieux l'arrivée et la prise en charge des enfants au matin, l'heure d'arrivée des animateur.trices se déclinera comme suit :

- 7h00 : 2 animateur.trice.s et le.la coordinateur.trice ;
- 7h30 : un animateur supplémentaire ;
- 8h00 : deux animateurs en plus ;
- 8h30 : arrivée du.de la dernier.ère encadrant.e.

La fin de journée de chacun.e des encadrant.e.s sera évaluée quotidiennement par le.la coordinateur.trice, et ce en fonction du taux de présence des enfants.

Transports

Si des activités en extérieur viennent à être organisées et que le transport est à prévoir par le staff opérationnel, les point ci-dessous seront à respecter :

- Les encadrant.e.s devront obligatoirement porter un masque dans les transports en commun (SNCB, STIB) ;
- Il n'est pas demandé aux enfants de moins de 12 ans le port du masque.

Si l'association fait appel à des bus et/ou mini-bus, il sera demandé au chauffeur et encadrant.es de porter obligatoirement un masque durant le trajet. Et il sera demandé que le véhicule soit nettoyé et désinfecté quotidiennement.

Organisation de la sieste

Seuls les enfants de moins de 6 ans sont concernés par ce moment de repos.

Des lits seront disposés dans un local prévu à cet effet (ou plus, en fonction du nombre d'enfants) tout en respectant les distanciations sociales (1,50 mètres entre chacune des couchettes).

Une couchette sera dédiée par enfant : un même lit sera donc utilisé par un même enfant du lundi au vendredi.

Il est toutefois demandé aux parents de fournir le nécessaire de sieste, à savoir oreiller, couverture, doudou, etc.

En fin de semaine, l'encadrant.e veillera à disposer les effets personnel de l'enfant dans un sac en les manipulant délicatement.

Le local de repos devra également être aéré avant et après chaque utilisation. Et si le temps le permet, il est demandé que pendant la sieste, les fenêtres et/ou portes restent ouvertes.

L'équipe de nettoyage se chargera de désinfecter les lits après chaque temps de sieste avec le matériel adéquat (désinfectant).

Organisation des repas

Aucun repas chaud ne sera possible cet été. Nous demandons dès lors aux parents de prévoir :

- Les tartines pour le repas de midi ;
- Une gourde avec de l'eau ;
- Deux collations (matin et après-midi).

Si deux enfants d'une même fratrie sont présents et fréquentent une même bulle de contact, nous demandons que chacun des enfants ait son propre sac à dos et son propre pique-nique.

Si le temps le permet, les collations et repas du midi seront pris en extérieur.

Cependant, s'il fait mauvais, chaque groupe prendra sa pause déjeuner et ses goûters dans **son** local d'animation. Si tel est le cas, nous demandons que :

1. Les tables soient désinfectées avant et après le repas ;
2. Les enfants se lavent les mains avant et après les repas.

Organisation de la santé

Référent médical

Le CEMôme asbl disposera d'un opérateur médical pour toute question relative à la santé des participants et encadrant.e.s. Il devra être joignable durant toute la période des activités.

La conseillère en prévention veillera à trouver un opérateur et communiquer ses coordonnées au staff opérationnel.

Soins

Une personne compétente et responsable sera désignée par bulle de contact pour :

- Gérer les trousse de secours ;
- Dispenser les divers soins (bosses et bobos) ;
- Correspondre avec le référent médical.

Les soins devront être dispensés après :

- S'être lavé les mains ou après désinfection avec du gel hydroalcoolique ;
- Avoir porté un masque et éventuellement ;
- Porter des gants à usage unique.